

## **Règlement et informations pratiques :**

*Pour connaître l'environnement et le fonctionnement de la GV Bernin :*

**1- La gestion est assurée par des bénévoles.**

**2- L'association propose des cours mixtes de gymnastique pour adultes à partir de 16 ans.**

**3- Les cours sont payables annuellement : aucun remboursement ne sera effectué**

**4- Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas pris en compte.**

**5- L'assurance (incluse dans la licence) étant obligatoire pour pratiquer cette activité, le paiement des cours est demandé dès l'inscription.**

**6- Le contrat d'assurance GROUPAMA couvre la responsabilité civile des licenciés et intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la sécurité sociale et des mutuelles (pas d'indemnités journalières).**

**7- Tout changement de cours est interdit sans autorisation du/de la responsable Gym.**

**8- Vous devez obligatoirement changer de chaussures avant de commencer l'activité (opter pour des chaussures bien adaptées, ne faisant pas de trace noire sur le parquet**

**9- Les enfants ne sont pas acceptés pendant les cours. Les portables doivent être impérativement éteints.**

**10- L'association n'est pas responsable des vols durant les activités.**

**11- Depuis la COVID, chaque pratiquant doit se munir de son tapis de sol personnel, et respecter les consignes sanitaires.**

**12- La réponse au questionnaire de santé est réputée être sincère et ne saurait engager la responsabilité de l'Association en cas de déclaration inappropriée révélée lors des démarches consécutives à un accident survenu pendant la pratique d'une activité.**

## **Modalités d'inscription :**

### **A fournir :**

- 1 bulletin d'inscription dûment rempli
- 1 chèque à l'ordre de la GV de BERNIN (encaissé début octobre)
- 1 certificat médical de moins de 6 mois uniquement si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions questionnaire de santé)  
Ne pas joindre le questionnaire de santé.